



COMMISSAIRE AUX
ÉLECTIONS FÉDÉRALES

RAPPORT **ANNUEL**

2023-2024



Rapport annuel

1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2024



COMMISSAIRE AUX
ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Table des matières

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE	2
À PROPOS DE NOUS	4
Mandat	4
En chiffres : Rétrospective du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 mars 2024	5
SURVOL DE L'ANNÉE 2023-2024	6
Répartition des dossiers	7
Les renvois d'Élections Canada	8
Les renvois les plus fréquents reçus en 2023-2024	9
Budget du BCEF	10
Sanctions administratives pécuniaires	11
Partenariats	11
Participation du BCEF dans l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère	14
REGARD SUR L'AVENIR DU BCEF	15
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS	16

Message de la commissaire



C'est dans le contexte d'une année particulièrement chargée qu'il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel. Vous noterez au passage un changement au calendrier puisque le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2024. Nous avons en effet décidé de nous aligner sur l'année financière plutôt que civile. Ce rapport annuel reflète non seulement le travail accompli tout au long de cette période de 15 mois, mais aussi la résilience et la capacité d'adaptation de notre bureau dans un contexte électoral particulièrement volatil.

L'évolution rapide du paysage électoral continue de démontrer l'importance de notre mandat : assurer le respect de la *Loi électorale du Canada* (la Loi). Depuis les élections générales de 2021, plusieurs élections partielles fédérales ont eu lieu, ce qui a fait ressortir la nécessité de solidifier la confiance des Canadiennes et des Canadiens dans leur système électoral ainsi que dans les institutions qui en assurent la protection.

C'est notamment avec la ferme intention de renforcer ce lien de confiance que notre bureau a participé à l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux. Notre participation à titre de partie aux deux phases de l'enquête publique nous a permis de partager notre expérience dans le domaine du respect de la loi qui régit les élections fédérales au Canada.

D'ailleurs, j'aimerais souligner la pertinence du travail mené par la commission d'enquête et saluer la contribution de toutes les personnes impliquées. L'enquête publique nous a permis

de communiquer davantage sur notre travail, de clarifier la portée de notre mandat tel que la Loi le prescrit et d'offrir certaines pistes de solutions aux enjeux du contexte électoral actuel. Bien que les travaux de la commission d'enquête ne soient pas achevés au moment de la rédaction de ce message, je suis confiante qu'à travers ces efforts, nos institutions gouvernementales en ressortiront éclairées et mieux outillées pour combattre certaines menaces auxquelles fait face notre système électoral, dont l'ingérence étrangère.

Parmi les autres enjeux d'importance dans le contexte de notre travail, notons la désinformation et l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui peuvent altérer la perception du public, influencer les comportements pendant les élections et miner la confiance de la population dans le processus électoral. Nous sommes conscients de ces enjeux et nous poursuivons nos efforts pour être en mesure d'y répondre dans les limites de nos pouvoirs.

Dans la dernière année, notre bureau a également redoublé d'efforts pour que nous soyons prêts pour les prochaines élections, qui pourraient être déclenchées à tout moment dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. À ce titre, nos équipes travaillent d'arrache-pied pour clore des dossiers afin d'être en mesure de répondre aux exigences accrues liées à une élection générale, y compris l'augmentation du nombre de plaintes que nous recevons.

Dans un tout autre ordre d'idées, j'aimerais souligner que depuis l'entrée en vigueur du régime de sanctions administratives pécuniaires (SAP) de notre bureau en 2019, le régime a gagné

en maturité. Cependant, dans son état actuel, le régime se heurte à certaines limites. C'est pourquoi je prévois faire certaines recommandations pour permettre l'octroi d'outils pour conduire nos enquêtes administratives, dont les ordonnances de conservation et de communication, et le pouvoir d'échanger de l'information ou des éléments de preuve avec des homologues étrangers lorsque cela s'avère nécessaire et approprié. Je compte également recommander l'élargissement du régime des SAP, dont la revalorisation du montant maximal des sanctions, en particulier pour certaines entités ayant contrevenu aux dispositions administratives de la Loi. Actuellement, force est de constater que dans certaines circonstances, le montant peu élevé des sanctions que je peux imposer pourrait être perçu comme un simple coût d'exploitation pour ces entités. L'augmentation de ces montants, combinée à la suppression de l'élément d'intention dans le libellé de certaines dispositions de la Loi assujetties au régime des SAP, pourrait favoriser une meilleure conformité avec la Loi, particulièrement dans les cas de contraventions relatives au financement politique.

L'année 2024 correspond aussi au 50^e anniversaire de notre bureau. Forts d'un demi-siècle d'histoire et d'expérience, nous regardons résolument vers l'avenir avec confiance, conscients de la tâche qui nous incombe et déterminés à servir la population canadienne au meilleur de nos capacités.

L'expérience acquise et l'expertise que nous avons su forger consolident notre rôle de chef de file dans ce domaine, même à l'échelle internationale.

Notre volonté de tisser des liens et de renforcer les partenariats s'accompagne d'une détermination de porter haut nos valeurs de respect, d'intégrité, d'excellence et d'imputabilité. Ce sont ces valeurs qui nous guident au quotidien et c'est d'ailleurs dans cette optique que notre bureau a récemment

entrepris une transformation organisationnelle. Cette transformation mènera à une structure mieux adaptée à nos besoins opérationnels et nous permettra de relever les nombreux défis qui nous attendent.

Enfin, je tiens à souligner le travail exceptionnel accompli par mon équipe au cours de cette année, ainsi que la contribution et l'engagement des Canadiennes et des Canadiens qui ont pris le temps de porter des enjeux à notre attention. Qu'ils choisissent de partager leur identité ou de le faire de manière anonyme, nous continuons à compter sur leur soutien pour signaler toute situation susceptible d'être contraire à notre loi.

Caroline J. Simard

Commissaire aux élections fédérales



**Photo par :
Esther Campeau**

À propos de nous



Mandat

La commissaire aux élections fédérales (la CEF ou commissaire) est la haute fonctionnaire indépendante chargée de veiller à l'observation et au contrôle d'application de la *Loi électorale du Canada* (la Loi) et de la *Loi référendaire fédérale*.

Importance du rôle de la CEF dans la protection de l'intégrité des élections fédérales

- » La commissaire et son personnel traitent les plaintes liées aux élections fédérales et mènent des examens et des enquêtes afin de déterminer si des contraventions à la Loi ont été commises. En tel cas, la commissaire peut prendre des mesures adéquates pour assurer le respect de la loi.
- » La commissaire peut initier un examen ou une enquête à la suite d'une plainte, mais elle peut aussi le faire de sa propre initiative.
- » Le travail de la CEF contribue au maintien de l'intégrité du système électoral canadien. La CEF et son personnel veillent à ce que chaque participant respecte la loi qui régit les élections fédérales. Cela garantit l'égalité des chances pour tous les participants au processus électoral fédéral.

Restez branchés aux nouvelles de la CEF

www.cef-cce.ca

Des informations concernant les mesures formelles prises par la CEF sont publiées sur son site Web, sur ses plateformes de médias sociaux, et par l'entremise d'[alertes par courriel](#).

La CEF dans les réseaux sociaux



X
(anciennement Twitter)



Facebook



LinkedIn



YouTube

En chiffres : Rétrospective du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2024

Plaintes

6 773 NOUVEAUX DOSSIERS

Ces dossiers sont issus de plaintes déposées par le grand public et des entités politiques, des renvois d'Élections Canada, ainsi que des dossiers ouverts à l'initiative de la CEF.



Mesures formelles

70

SANCTIONS
ADMINISTRATIVES
PÉCUNIAIRES
PUBLIÉES

2

ENGAGEMENTS

3

CHEFS
D'ACCUSATION

1

TRANSACTION

Lorsque la CEF règle un dossier en utilisant des **mesures formelles**, certaines informations sont alors rendues publiques sur son site Web.

Mesures informelles

La CEF peut aussi régler certains dossiers de façon informelle dans les cas d'actes ou d'omissions considérés comme des incidents mineurs.

Les **mesures informelles** visent à encourager le respect de la Loi et à éviter que les règles soient enfreintes à l'avenir.

29

dossiers réglés avec l'envoi de lettres d'information

570

dossiers réglés par l'envoi de lettres d'avertissement

84

dossiers réglés par d'autres moyens de communication, tels que les courriels et les appels

Survol de l'année 2023-2024



Répartition des dossiers

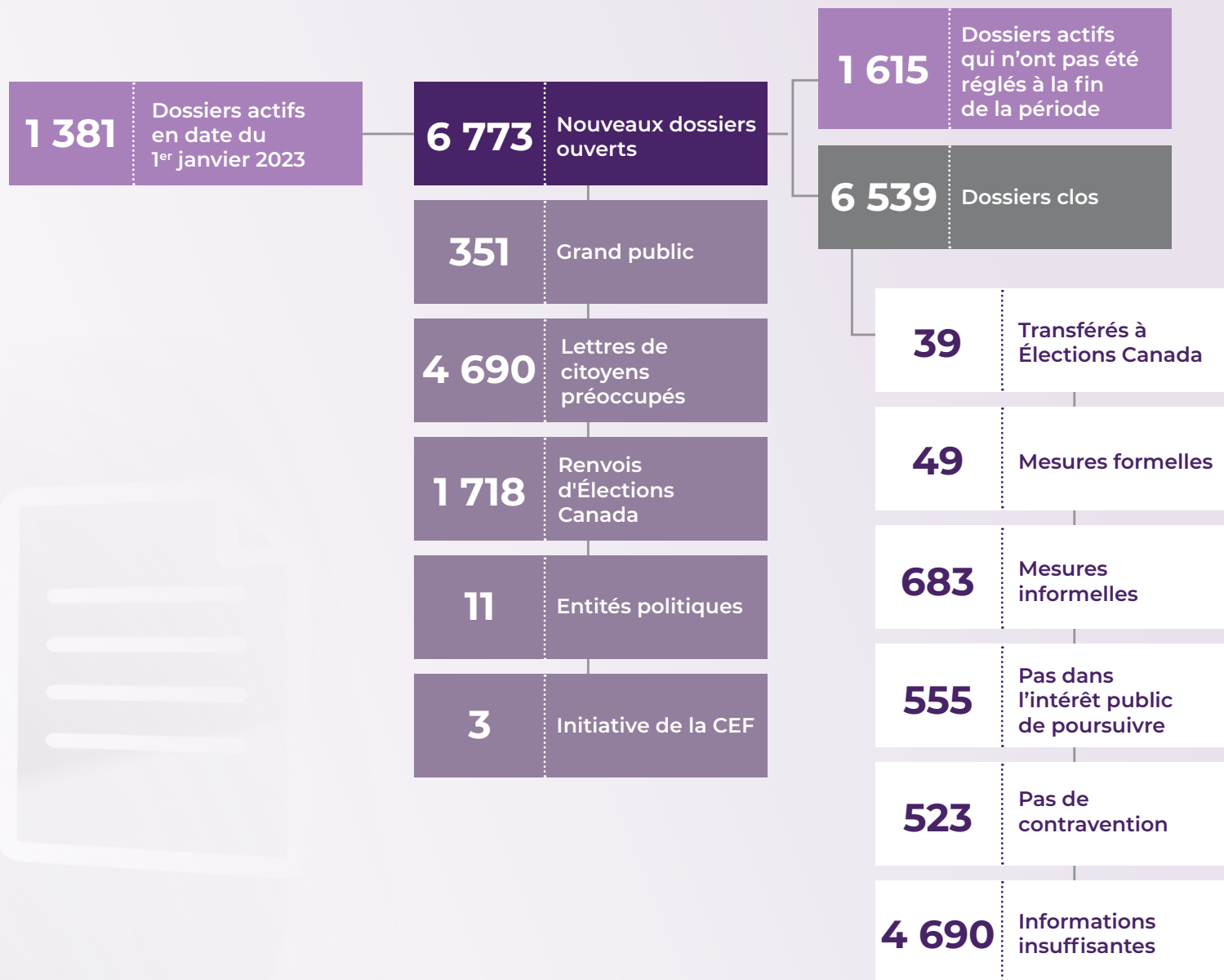
Le Bureau de la commissaire aux élections fédérales (BCEF) reçoit des plaintes du public ainsi que des renvois d'Élections Canada ou d'autres organismes gouvernementaux. Chaque plainte ou renvoi se traduit par l'ouverture d'un dossier. Les statistiques à la page suivante illustrent le nombre de dossiers sur lesquels le personnel du BCEF a travaillé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2024, soit une période de 15 mois.

Dans bien des cas, la commissaire peut recevoir plusieurs plaintes qui traitent de la même situation factuelle alléguée. Ce phénomène peut notamment être attribué en grande partie à l'utilisation des médias sociaux qui peuvent amplifier la portée de l'information et faciliter la transmission massive de celle-ci. Dans de tels cas, l'allégation générale est examinée dans son ensemble, mais le bureau ouvre un dossier individuel pour chacune des plaintes ou des lettres reçues.

À titre d'exemple, en mars 2023, le BCEF a reçu 4 690 lettres de citoyens préoccupés demandant à la commissaire d'enquêter sur des allégations d'ingérence étrangère. Ces lettres ne contenaient pas d'éléments de preuve à l'appui des allégations.



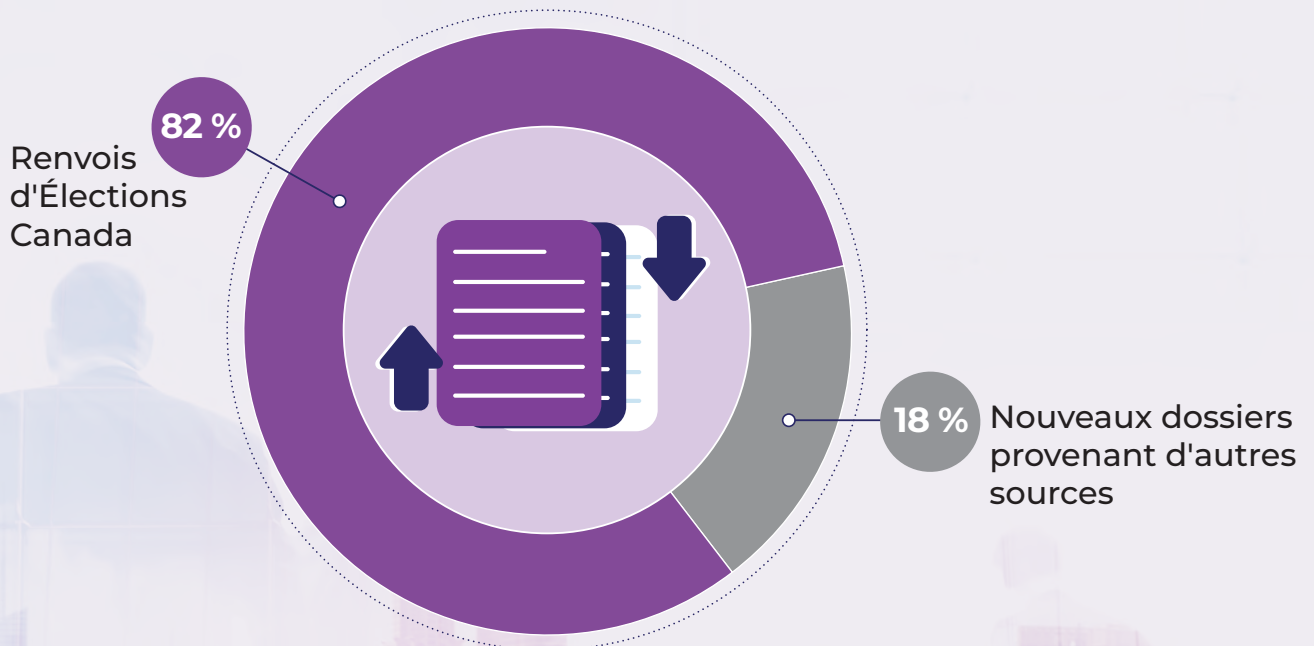
Répartition des dossiers du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2024



Les renvois d'Élections Canada

La commissaire reçoit de nombreux dossiers provenant d'Élections Canada. On les appelle communément des renvois. Ces renvois portent principalement sur des contraventions potentielles aux règles sur le financement politique ou sur la possibilité de vote illégal. Quel que soit l'enjeu, tout comme pour les plaintes du public, tous les renvois transmis par Élections Canada sont examinés.

Proportion des renvois pour l'ensemble des nouveaux dossiers ouverts*



* Le total de nouveaux dossiers ouverts dans ce diagramme exclut une campagne de 4 690 lettres de citoyens.

Les renvois les plus fréquents reçus en 2023-2024

Durant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2024, Élections Canada a renvoyé un total de 1 718 dossiers au BCEF. Si on exclut la campagne de 4 690 lettres décrite dans la section précédente, les renvois représentent une part importante des dossiers ouverts durant la période couverte par le présent rapport.

Sujets des renvois reçus

61 % des renvois reçus par la CEF entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2024 portaient sur des contraventions potentielles aux règles de financement politique.

Les autres renvois, soit 39 % d'entre eux, portaient sur des dossiers présentant des anomalies en lien avec les règles du vote lors d'une élection fédérale, comme, par exemple, des électeurs qui auraient possiblement demandé un second bulletin de vote ou des personnes qui auraient voté alors qu'elles n'avaient pas le droit de le faire.

Financement
politique

1 053

renvois
(61 %)

Anomalies –
règles du vote

665

renvois
(39 %)

Budget du BCEF

Le financement du BCEF provient de deux sources. Le BCEF est financé en partie par un crédit annuel, c'est-à-dire un budget que le Parlement approuve chaque année par la tenue d'un vote. Ces fonds alloués couvrent uniquement les salaires des employés qui occupent des postes à durée indéterminée.

La commissaire peut aussi utiliser des fonds non attribués du Trésor pour toutes autres dépenses. Cette autorisation garantit à la CEF d'avoir accès au financement nécessaire pour mener son travail d'enquête de façon indépendante du gouvernement. Ces fonds couvrent les salaires des employés nommés pour une période déterminée, y compris les employés occasionnels et les postes pour étudiants. Les autres dépenses de la commissaire, telles que le paiement des consultants, et les dépenses associées aux déplacements et à la formation sont également payées à l'aide de fonds non attribués du Trésor.

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2024, les dépenses de la CEF ont augmenté comparativement aux années précédentes, notamment pour répondre aux nouvelles exigences de l'écosystème électoral identifiées par différents comités parlementaires et sénatoriaux, ainsi que par l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux. Ces exigences concernent notamment la cueillette, l'utilisation et le stockage du renseignement, ainsi que les défis posés par les dossiers d'enquête impliquant l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Fonds alloués	Fonds non attribués – Trésor		Total
Salaires* des postes dotés pour une période indéterminée	Autre rémunération – Salaires	Autres dépenses	
4 704 780 \$	3 305 897 \$	2 150 316 \$	10 160 993 \$

* Les avantages sociaux de tous les employés sont inclus dans les fonds non attribués du Trésor.

Sanctions administratives pécuniaires

Le régime de sanctions administratives pécuniaires (SAP) est un outil clé pour promouvoir le respect de la Loi. Ces sanctions, éprouvées et utilisées par plusieurs organisations fédérales, provinciales et municipales, améliorent la conformité dans divers secteurs réglementés, dont les élections, où la rapidité, la transparence et la souplesse dans l'application des règles sont cruciales.

Lorsqu'une sanction est émise à une personne ou une entité, son nom et les faits reprochés sont publiés sur le site Web de la CEF, tel que l'exige la Loi. Cela permet à la commissaire d'informer le public et d'assurer la transparence du système électoral fédéral.

Comme mentionné dans le message de la commissaire, la CEF a étudié la possibilité d'étendre le régime de SAP en 2023-2024. Elle compte formuler des recommandations de modifications législatives pour notamment obtenir des outils supplémentaires pour faire le travail d'enquête en vertu de ce régime et augmenter les montants de sanctions pouvant être émises à certaines entreprises.

Partenariats

Bien que le BCEF s'acquitte de ses fonctions de manière indépendante, le bureau reconnaît la nécessité de maintenir des partenariats avec certains ministères et agences du gouvernement du Canada, y compris ceux de la sécurité nationale et de la communauté du renseignement. La collaboration entre le BCEF et d'autres organismes gouvernementaux est nécessaire à la réalisation du mandat de la commissaire, et plus largement, à la protection de la confiance des Canadiennes et des Canadiens à l'égard du processus électoral.

La commissaire exerce ses fonctions de façon indépendante d'Élections Canada et du directeur général des élections (DGE), qui ne peut influencer ni la conduite de ses examens ou enquêtes, ni ses décisions. Néanmoins, la CEF et le DGE se consultent régulièrement pour assurer une compréhension commune des enjeux électoraux et une interprétation uniforme des règles prévues par la Loi. Par ailleurs, le DGE est responsable de présenter au Parlement les dépenses d'Élections Canada et du BCEF, ainsi que de soumettre, après chaque élection générale, son propre rapport de recommandations et celui de la commissaire. Plus d'informations concernant la [relation entre le DGE et la CEF](#) se trouvent sur le site Web de la commissaire.

Partenariats de la CEF



Les protocoles d'entente et les ententes de services définissent le cadre de collaboration entre le BCEF et d'autres organismes gouvernementaux dans les limites de ce qui leur est légalement permis.

ÉLECTIONS CANADA

Consultation et échange d'information en lien avec les enjeux électoraux communs, reddition de comptes au Parlement, services corporatifs tels que les ressources humaines et les finances.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Conduite d'enquêtes parallèles et prestation de services spécialisés.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Échange d'information et séances d'information sur le renseignement.

SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA

Conduite des poursuites pénales pour les infractions à la *Loi électorale du Canada*.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

Administration et application des règles sur les appels automatisés pendant une période électorale.

SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA

Nouvelle entente de services
Services de juricomptabilité à l'appui des examens et enquêtes du BCEF.

AGENCE DU REVENU DU CANADA

Nouvelle entente de services
Programme pour recouvrer les dettes envers la Couronne, telles que les SAP impayées.

Sensibilisation et liaison externe



Le rayonnement, la sensibilisation et la liaison externe constituent des priorités pour la commissaire aux élections fédérales.

En 2023-2024, des représentants du BCEF ont participé à de nombreuses séances de liaison avec des partenaires et parties prenantes.

PARTENAIRES FÉDÉRAUX

- » le SCRS
- » la GRC
- » le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada (CST)
- » Affaires mondiales Canada (AMC)
- » le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
- » le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections



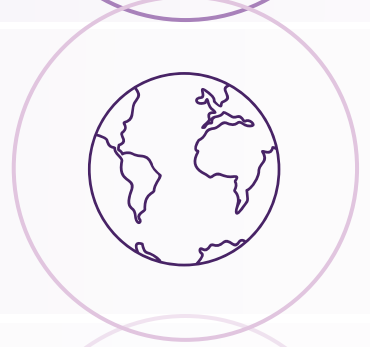
PARTIES PRENANTES PROVINCIALES

- » Elections BC (Colombie-Britannique)
- » Élections Québec
- » Élections Ontario
- » Elections PEI (Île-du-Prince-Édouard)
- » Elections Alberta
- » le Bureau du commissaire aux élections du Manitoba



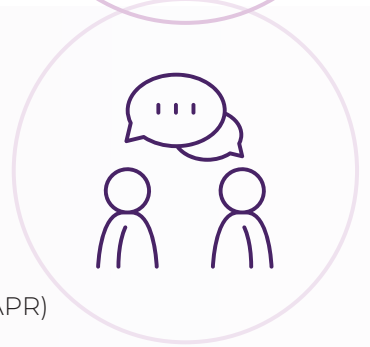
ENGAGEMENT INTERNATIONAL

- » la Suède (*Swedish Election Authority et Psychological Defence Agency*)
- » les Pays-Bas
- » le Mexique (*Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación*)
- » Singapour
- » la Corée du Sud



COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE

- » La communauté des enquêteurs du gouvernement fédéral
- » La communauté des régulateurs fédéraux
- » Les réunions interministérielles des médias sociaux
- » Le Réseau politique des agents du Parlement
- » La communauté de pratique des analystes du renseignement
- » L'Association canadienne des analystes professionnels du renseignement (ACAPR)





Participation du BCEF dans l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère

En décembre 2023, la qualité pour agir a été accordée au BCEF dans le cadre de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux. La participation du BCEF a permis au bureau de communiquer le rôle de la CEF, le fonctionnement de l'organisation et les sujets des plaintes qu'a reçu le BCEF lors des deux dernières élections générales, y compris celles qui comprenaient des allégations d'ingérence étrangère. En mars et en septembre 2024, la commissaire et certains membres de son équipe ont témoigné publiquement devant la commission d'enquête.

L'équipe du BCEF a déployé d'importants efforts pour rencontrer les obligations de la commission d'enquête. Ces travaux ont eu un impact considérable sur le personnel et les opérations de l'organisation. En effet, l'équipe de la CEF a travaillé sans relâche pour rencontrer les échéanciers de la commission, tout en assurant la pérennité des activités régulières du bureau.

Le travail du BCEF en lien avec l'ingérence étrangère est très complexe, mais il ne représente qu'une petite portion du travail habituel du bureau. La capacité du bureau de s'adapter rapidement à cet enjeu et de composer avec un volume significatif de demandes a représenté un travail de grande envergure pour une micro-organisation telle que le BCEF.

Regard sur l'avenir du BCEF



Le travail requis pour assurer le respect de la Loi est un processus continu qui va bien au-delà d'une période électorale. D'ailleurs, afin d'être prêt à tout moment pour la tenue d'une élection générale, le BCEF a déployé beaucoup d'efforts au cours de l'année pour être prêt et outillé pour cette éventualité. La préparation aux élections requiert une planification importante, sollicite un grand nombre de ressources et a une incidence considérable sur les activités d'une organisation de la taille du BCEF.

Dans la prochaine année, la commissaire poursuivra également ses efforts pour assurer une stabilité des ressources humaines compétentes afin de répondre aux défis du futur et d'assurer l'excellence des services offerts aux Canadiennes et Canadiens, tout en veillant à la gestion responsable des fonds publics. Ces démarches s'inscrivent dans une vision à long terme de la CEF qui consiste à assurer la saine gestion des ressources humaines et financières du BCEF, maintenir un effectif stable et se munir des outils nécessaires pour remplir son mandat.

Communiquez avec nous



Si vous êtes témoin de quelque chose, informez-nous!

Informations nécessaires pour le dépôt d'une plainte

Pour que le BCEF puisse donner suite à votre plainte, n'oubliez pas de fournir :

- » votre nom complet* et vos coordonnées;
- » une description détaillée des faits, des circonstances ou des gestes qui, selon vous, ont donné lieu à une contravention potentielle à la Loi;
- » la date, le lieu, les noms complets et les coordonnées des personnes clés;
- » toute documentation ou photo que vous jugez pertinentes.

L'évaluation de votre plainte pourrait être retardée si ces renseignements ne sont pas fournis.

Le passage du temps peut aussi influencer sur la disponibilité ou la qualité de la preuve et la capacité de la commissaire à traiter votre plainte; donc ne tardez pas à nous contacter.

* Si vous souhaitez déposer une plainte **anonyme**, vous pouvez le faire en remplissant notre formulaire en ligne. Il est essentiel de fournir tous les renseignements ou documents à l'appui de votre plainte, car nous ne serons pas en mesure de vous contacter.

Déposez une plainte

La meilleure façon de déposer une plainte consiste à utiliser notre [formulaire de plainte en ligne](#).

Vous pouvez également déposer une plainte à la CEF par :

- » courriel : info@cef-cce.ca
- » téléphone : 1-855-759-6740
- » téléscripateur (ATS) : 1-855-759-6734
- » télécopieur : 1-800-663-4908 ou 819-939-1801
- » la poste : Commissaire aux élections fédérales
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6



Commissaire aux élections fédérales

30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

www.cef-cce.ca

***Suivez-nous sur X (anciennement Twitter),
Facebook, LinkedIn et YouTube :***

 www.twitter.com/cef_cce_f

 www.facebook.com/CEFCCE.F

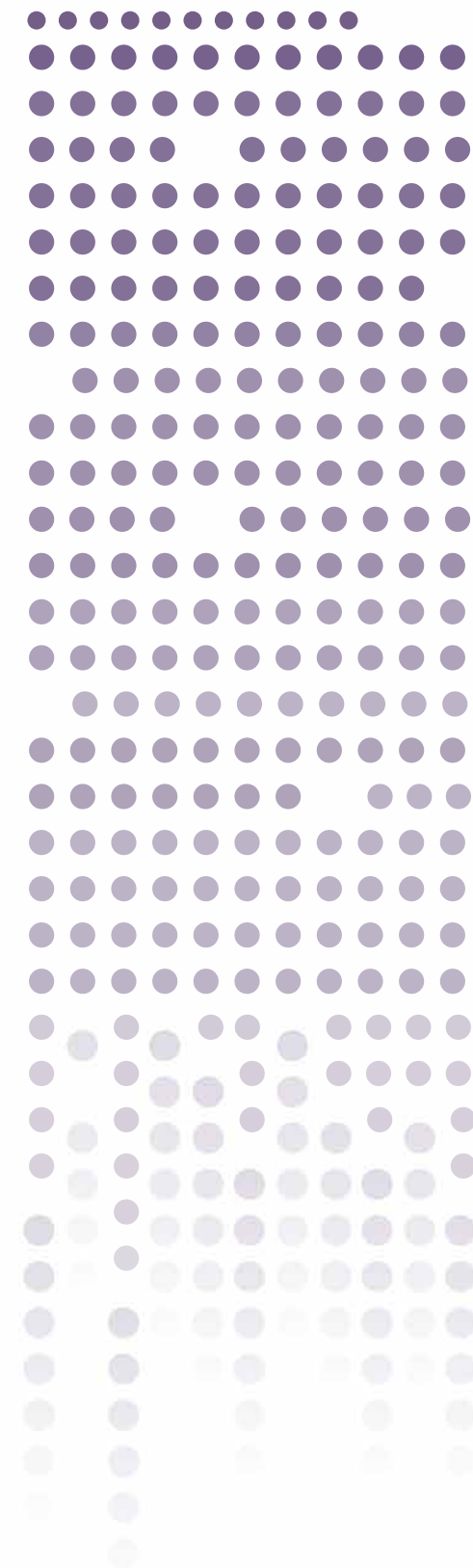
 www.linkedin.com/company/cef-cce

 www.youtube.com/@cefccce_f

Abonnez-vous aux alertes par courriel :

<https://cef-cce.ca/content.asp?section=cont&document=cform&lang=f>





COMMISSAIRE AUX
ÉLECTIONS FÉDÉRALES